

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Fini l'achat des voix

*M.Sidi Yeslem Ould Amar Cheïne,
Directeur de la promotion démocratique et
des Libertés au Ministère de l'Intérieur, a
affirmé que les améliorations apportées au
système électoral mettront définitivement
fin à la fraude et à l'achat des voix, grâce à
l'introduction du bulletin unique qui enlève
toute emprise du corrupteur sur les
électeurs, celui-là n'ayant plus les moyens
de contrôler la sincérité des votants. En
plus de cet avantage, M.Sidi Yeslem Ould
Amar Cheïne, trouve que le bulletin unique
permet à l'Etat d'économiser des
ressources consistantes, contrairement au
gâchis financier que l'ancien système des
bulletins distincts entraînait.*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Fini l'achat des voix

M.Sidi Yeslem Ould Amar Cheïne, Directeur de la promotion démocratique et des Libertés au Ministère de l'Intérieur, a affirmé que les améliorations apportées au système électoral mettront définitivement fin à la fraude et à l'achat des voix, grâce à l'introduction du bulletin unique qui enlève toute emprise du corrupteur sur les électeurs, celui-là n'ayant plus les moyens de contrôler la sincérité des votants. En plus de cet avantage, M.Sidi Yeslem Ould Amar Cheïne, trouve que le bulletin unique permet à l'Etat d'économiser des ressources consistantes, contrairement au gâchis financier que l'ancien système des bulletins distincts entraînait. M.Sidi Yeslem s'exprimait au cours de la troisième journée de formation destinée aux administrateurs centraux, aux partis politiques, à la société civile ainsi qu'aux services décentralisés de la CENI sur le processus électoral. Les communications et les débats animés par des experts et des spécialistes du droit ont porté sur les textes de loi liés aux différents scrutins, no-

tamment comment préparer et assurer le référendum constitutionnel du 25 juin prochain.

Les participants à la rencontre ont eu droit à la présentation de plusieurs documents de base, dont les amendements constitutionnels, l'ordonnance portant création de la CENI et les prérogatives assignées à cette institution, sa gestion, son organisation et ses relations avec l'administration.

Les documents comportaient également les textes de loi relatifs au Recensement Administration à Vocation Electoral (Ravel), l'ordonnance modifiant et complétant celle relative aux Communes, le projet de loi relatif à la préparation et à l'organisation du référendum constitutionnel prévu le 25 juin prochain.

Parmi les documents soumis à l'attention des participants, il y avait aussi l'ordonnance modifiant et complétant quelques dispositions de la campagne électorale, des opérations de vote et une autre qui convoque le collège des électeurs et explique l'utilisation du bulletin unique.